DIRECTIVE
POUR LES ANNIVERSAIRES / JUBILÉS DES CLUBS DE L'AJF

du 25 novembre 2019

AJF-DIR-AnniversaireClubs-CC_20191125

Champ d'application

Cette directive vise à régler, par l'Association Jurassienne de Football, le type de récompenses / cadeaux remis aux clubs qui fêtent un anniversaire / jubilé. Elle doit également permettre de définir à quelle occasion la remise au club honoré se fait.

Anniversaires

En principe, tous les anniversaires (années d'existence) annoncés par les clubs à l'AJF seront récompensés.
Cependant, les anniversaires jugés prioritaires sont : 25ème / 50ème / 75ème / 100ème

Récompenses

Pour les 4 anniversaires précités, l'AJF remettra aux clubs récipiendaires les cadeaux suivants :

- 25ème 1 fanion AJF brodé 25ème, 1 cadre AJF 25ème ainsi qu'un ballon de football
- 50ème 1 fanion AJF brodé 50ème, 1 cadre AJF 50ème ainsi qu'un ballon de football
- 75ème 1 fanion AJF brodé 75ème, 1 cadre AJF 75ème ainsi qu'un ballon de football
- 100ème 1 fanion AJF brodé 100ème, 1 cadre AJF 100ème ainsi qu'un ballon de football
- 125ème idem 50 / 75 et 100ème

Tous les anniversaires annoncés par les clubs en-dehors des dates précitées seront également honorés par 1 ballon de football et 1 fanion non brodé.

Remise des récompenses (lieu, date)

Lorsque l'AJF est invitée à la Cérémonie d'anniversaire du club, les cadeaux seront remis à cette occasion.

Sans invitation reçue pour la Cérémonie du club jubilaire, l'AJF remettra les cadeaux lors de l'Assemblée des Mérites (juin) de l'AJF.

Entrée en vigueur

Cette directive a été approuvée lors de la séance du Comité Central de l'AJF le 25 novembre 2019. Elle entre en vigueur le 1er janvier 2020.

Delémont, le 25 novembre 2019

Au nom de
l'Association Jurassienne de Football

Le président : Jacky Borruat
La secrétaire : Delphine Donzé